



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Intervention FO sur le budget 2022 au CNESER du 15 novembre 2021

En présence de représentants du cabinet de Mme la ministre et des directrices générales de la DGESIP et de la DGRI, FO a fait la déclaration suivante sur le budget 2022

En préalable, FO proteste contre la modification de la question qui est posée au CNESER cette année sur le budget de la recherche. Jusqu'à présent, depuis la fusion du CNESER et du CSRT, le CNESER a toujours été consulté pour donner un avis sur le budget de la recherche et non sur la répartition des moyens. FO rappelle que c'était en effet une des prérogatives du CSRT. FO demande que soit rétablie la consultation pour avis sur le budget de la recherche.

En tout état de cause, comme les années précédentes et comme sur le budget de l'enseignement supérieur, le sens du vote de FO portera sur les budgets et non sur leurs répartitions.

Concernant les formations supérieures et la recherche universitaire (Programme 150)

Comme pour cette année 2021, hors plan de relance, l'augmentation globale prévue pour 2022 est faible. Concernant les personnels, elle va pour une bonne part dans des mesures d'augmentation des primes. Les moyens pour les formations augmentant moins vite que l'inflation, l'augmentation pour la recherche universitaire ne permettra pas de réaliser les recrutements annoncés, notamment parce que le GVT reste insuffisamment compensé et que les établissements sont étranglés par cette politique d'austérité. Comme en 2021, les postes resteront gelés et certaines universités comme l'université Grenoble-Alpes projettent même d'en geler encore plus. Avec la LPR, seuls les emplois précaires augmenteront.

Les financements du plan de relance, insuffisants par rapport à l'afflux de nouveaux étudiants, ne permettront en rien d'enrayer la baisse de la dépense par étudiant. Les moyens pour la rénovation énergétique arrivent bien tard, alors que beaucoup de bâtiments sont vétustes et ne sont pas aux normes.

Concernant la vie étudiante (Programme 231)

La situation sociale catastrophique des étudiants a été partiellement prise en compte, essentiellement par une augmentation des bourses et le repas à 1 € pour les étudiants boursiers.

Mais même pour les étudiants boursiers cela reste très insuffisant, sans parler des étudiants non boursiers dont beaucoup se trouvent également en difficulté matérielle, fragilisant les chances de réussite de ces étudiants.

De plus pour l'hébergement et la restauration, la faiblesse de l'augmentation du budget ne permettra pas de compenser l'insuffisance de la compensation des moindres ressources pour les CROUS et ne permettra donc pas de répondre aux besoins, notamment ceux pour le recrutement de personnels qualifiés, alors que la précarité explose au CROUS en raison de la loi de transformation de la fonction publique et de l'accord sur la fonctionnarisation (puisque là encore tous les postes permanents sont loin d'être pourvus).

Concernant les organismes de recherche (Programme 172)

Comme l'an passé, une bonne part de l'augmentation du budget hors plan de relance est destinée à l'ANR, +127 M€ sur les +334 M€ au total. Pour les organismes de recherche, l'augmentation n'est que de 93 M€, qui devront d'abord financer les augmentations de primes. On nous a promis une

progression en emplois, elle n'a pas été au rendez-vous en 2021, l'écart entre les plafonds d'emplois et les emplois réels est toujours là.

Le CNRS a ainsi diminué de 40% le nombre de postes ouverts au concours de Chargé de recherche (de 400 à 240 postes CRCN depuis 2010). Le corps des chargés de recherche est menacé également par les Chaires de PRJ et par la fusion CR2-CR1 que FO avait refusé d'accepter.

Le plan de relance et le PIA 4 complète le tableau d'une recherche pilotée par les appels à projets et où la liberté de recherche est vidée de son sens.

Conclusion.

Que ce soit pour la formation, les œuvres universitaires, la recherche, la deuxième année d'application de la LPR au niveau budgétaire confirme que les orientations du gouvernement ne répondent pas aux besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche. La part considérable des financements qui passent par des appels à projets augmente chaque année, avec un ciblage très politique, notamment pour accompagner les restructurations ou les objectifs ministériels, en contradiction avec les missions traditionnelles de transmission des connaissances et de développement du savoir, de la recherche.

Ce budget 2022 accompagne la casse des statuts programmée par la LPR et par les autres lois, en particulier la loi de transformation de la fonction publique (LTFP). Avec ce budget, c'est la contractualisation généralisée en lieu et place de l'emploi titulaire.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les budgets qui nous sont présentés.

Résultat des votes

Rappelons que concernant le vote, le sens du vote FO n'est pas sur la répartition mais sur le budget dans sa globalité.

Répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur : 3 Pour, **39 contre** (FO, CGT, FSU, Sud, ...), 32 abstentions (CPU, CFDT, UNSA, SNPTES...)

Répartition des moyens de la recherche : 3 pour, **36 contre** (dont FO), 34 abstentions.